

## **Extrait du conseil municipal du 26 septembre 2019**

---

**Excusés** : Fanny Dos Santos donne pouvoir à Jean-claude Flinois, Christine Pouilly donne pouvoir à Bernard Carrette

### **Convention Mairie-association Diocésaine**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vidéo protection mise en place dans la commune, un relais a été installé dans le clocher de l'Eglise. Le raccordement des équipements de ce relais a été effectué à l'installation électrique existante de l'Eglise. Le fonctionnement de ces installations entraîne une consommation électrique supplémentaire et génère une augmentation du montant des factures d'électricité. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le versement à l'Association Diocésaine d'une subvention correspondante au montant de la consommation supplémentaire d'électricité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal *approuve à l'unanimité* ( Meur Bourel n'ayant pas participé au vote) cette décision et demande à Monsieur le Maire de signer la convention ci-jointe avec l'Association Diocésaine.

### **Dispositif « Rythme Ma Bibliothèque »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle convention avec la Mel pour « rythme ma bibliothèque » pour 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, *accepte à l'unanimité* la convention ci-jointe.

### **Tarif Restauration**

Le tarif de la restauration passera de 3,80 euros à 3,90 euros à compter du 1er novembre 2019. *Adopté à l'unanimité*

### **Indemnité De Conseil Au Receveur Municipal**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, décide d'attribuer à Monsieur le Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82/213 du 2 mars 1982 et du décret n°82/979 du 19 novembre 1982.

### **Cheque Cadeau**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le personnel communal ne perçoit pas de prime de fin d'année, ni de treizième mois. C'est pour cela que Monsieur le Maire propose de leur attribuer un chèque cadeau pour les fêtes de Noël d'un montant de 210 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, *approuve (1 Abstention, 3 Contre, 11 Pour)* l'attribution du chèque cadeau.

### **Oap de la Sablière**

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2018, une réduction du nombre de logements a été adoptée (30 logements au lieu de 40 environ prévus).

Suite à une étude des services de l'Enm, sur la flore et la faune du site, la suppression de l'Oap a été demandée par délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 2018, sur l'ancienne

carrière (partie basse, parcelle B 1131) mais pas sur le terrain de la partie haute (parcelle B 1102).

Par la présente délibération, le Conseil Municipal demande, en conséquence, la modification de l'Oap en maintenant l'ouverture à la construction (4 à 5 pavillons) sur la parcelle B 1102 et l'abandon de projet de constructions sur les parcelles B520, B1131 et B507. La Métropole Européenne de Lille (mel) étant chargée de procéder à la demande de modification de l'Oap formulée par le Conseil Municipal d'Ennetières En Weppes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, *approuve à l'unanimité* cette demande.